



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV[®]](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - CAP MPI - EP3 - Réalisation d'ouvrages courants - Session 2021

Correction de l'épreuve EP3 : Réalisation de travaux spécifiques

Diplôme :

CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation

Session :

Session 2021

Durée :

3 heures

Coefficient :

2

Correction exercice par exercice / question par question

1. Contexte professionnel de l'épreuve

Dans cette section, le candidat réalise des travaux d'enduisage selon les tâches demandées par son chef d'équipe. Il doit respecter les temps de travail impartis pour chacune des activités mentionnées.

1.1 Réalisation d'une cueillie au plâtre fort

Cette tâche nécessite de respecter les normes de réalisation afin que l'ouvrage soit conforme aux exigences.

Démarche : Le candidat doit préparer le plâtre fort selon les instructions, veiller à la rectitude et la planéité de la cueillie. Il doit également se référer aux normes du DTU 25.1.

1.2 Réalisation d'une arête au plâtre fort

Cette étape doit également respecter les critères de qualité tels que définis dans le descriptif sommaire.

Démarche : Similaire à celle de la cueillie, elle implique une attention particulière aux détails et à la finition.

1.3 Enduisage à la volée en plâtre type 857 de la surface bâtie en brique plâtrière

Pour cette tâche, le candidat doit enduire conformément aux exigences suivantes :

- Épaisseur d'enduit : minimum 8 mm.
- Verticalité : à contrôler à l'aide d'un niveau à bulle.
- Respect de l'aspect de finition selon les normes.

2. Mode opératoire conseillé

Le candidat suit le mode opératoire prévu, qui suggère un temps total de :

- 45 heures pour réaliser la cueillie et l'arête au plâtre fort.

- 2 heures pour l'enduisage.
- 15 minutes d'entretien oral avec le jury pour le retour sur le travail effectué.

3. Fiche d'évaluation candidat

Les compétences suivantes sont évaluées :

3.1 Compétences

- Réaliser les travaux de préparation, confectionner les cueillies et les arêtes.
- Réaliser des enduits au plâtre.
- Rendre compte de l'activité réalisée oralement.

3.2 Résultats attendus

- Conformité aux normes du DTU 25.1.
- Organisation et sécurité des interventions.
- Respect des temps d'exécution et de qualité des ouvrages.

3.3 Indicateurs d'évaluation

Les candidats doivent viser les critères suivants pour une note optimale :

- Niveaux de qualité pour les cueillies (planéité, verticalité, uniformité).
- Explication claire et structurée lors de l'entretien oral.

4. Calcul de la note finale

Le total de l'épreuve inclut plusieurs éléments :

- Réalisation des cueillies et arêtes : 20 points
- Qualité des enduits (50 points)
- Compétence en communication orale (10 points)

Total : / 60

Note sur 20 : Pour obtenir la note sur 20, on divise le total par 3 ($60/3 = 20$).

Selon les consignes, la note doit être arrondie au demi-point supérieur.

Note proposée : / 20

Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps** : Assurez-vous de respecter les temps alloués pour chaque tâche pour éviter un stress supplémentaire.
- **Techniques de plâtrage** : Avant de commencer, révisez les techniques de mélange et d'application pour éviter les erreurs de préparation du plâtre.
- **Contrôles fréquents** : Vérifiez régulièrement l'alignement, la verticalité, et la planéité pendant la réalisation des cueillies.
- **Écoute active** : Lors de l'entretien oral, veillez à écouter attentivement les questions afin de fournir des réponses précises.
- **Travail en équipe** : Si possible, travaillez en collaboration avec vos collègues pour partager des conseils et techniques pendant la réalisation.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.